

ANNEXE : Le système d'information

L'intérêt d'un système d'information numérique

Le passage d'un dossier médical sous forme papier à un dossier médical informatisé **représente une opportunité nouvelle pour les professionnels de santé qui leur permet de bénéficier à la fois d'un certain confort d'exercice tout en ouvrant la voie à une coordination facilitée entre professionnels.**

Le bénéfice du système d'information (SI) par rapport au dossier papier tient ainsi avant tout dans la possibilité de structurer, d'organiser, de trier, de synthétiser, d'agréger automatiquement les données médicales et les paramètres biologiques mais aussi de les partager facilement.

D'un point de vue sécuritaire, il permet également d'éviter les doubles saisies et de fournir une réponse plus rapide et mieux adaptée aux patients complexes qui nécessitent un partage d'information rapide, une coordination entre professionnels et une accessibilité directe aux données.

Cependant, passer d'un dossier papier à un dossier informatique nécessite une importante démarche de réflexion en amont car il faut notamment :

- Recenser l'existant
- Définir les informations utiles et nécessaire à son exercice
- Réviser et organiser sa politique d'archivage
- Choisir le logiciel adapté
- Maitre en place et maitriser le nouveau logiciel
- Etudier la gestion des dossiers papiers anciens (numérisation/maintien papier...)

L'intérêt d'un système d'information partagé

Le système d'information partagé est **un outil de coordination essentiel pour optimiser la communication, le partage des données patients et l'échange d'informations entre professionnels.**

L'échange de documents comportant des données de santé vise à communiquer ces données à un ou plusieurs destinataire(s) clairement identifié(s) comme à travers la mise en place d'une messagerie sécurisée de santé.

Le partage d'information consiste quant à lui à mettre des données de santé, utiles à la coordination et à la continuité des soins, à la disposition de plusieurs professionnels, dans l'intérêt de la personne prise en charge comme lors de la mise en place de DP, DMP, ou de dossiers de réseaux de santé.

Lors de l'adoption d'un système d'information partagé, les différents professionnels doivent se mettre d'accord sur les modalités de ce partage (quelles informations ? à qui ? pour qui ? comment ?). Comme évoqué précédemment, ils peuvent également décider de développer l'utilisation d'une messagerie sécurisée qui leur permettra de renforcer leurs échanges et de développer une culture de partage. Plusieurs solutions logicielles existent que ce soit pour les professionnels isolés ou regroupés et sont parfois étrangères aux professionnels de santé.

LE CHOIX D'UN LOGICIEL LABELLISÉ

Certains logiciels bénéficient de la labellisation ASIP Santé. **Cette labellisation identifie les logiciels disposant d'emblée des fonctionnalités adaptées à l'activité des maisons et centres de santé.** Ce sont des logiciels en qui sont en adéquation fonctionnelle avec les besoins des professionnels (exercice individuel, coordination pluriprofessionnelle, pilotage d'activité, gestion de la structure...), en conformité à la réglementation en vigueur et compatibles avec le DMP.

Actuellement, 14 solutions sont labellisées Asip Santé v2 dont 11 sont labellisées pour Maisons de Santé. Il existe deux types de solutions : celles hébergées sur serveurs et celles installées sur site. Ces éditeurs proposent également en général des solutions pour l'exercice individuel.

Les différents logiciels labellisés sont les suivants :

